



## **ARRETE**

concernant la dénomination du chemin de mobilité douce le long du Bied

---

Le Conseil général de la Commune du Locle,  
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,  
Vu le règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022,  
Vu le rapport de la commission de désignation des rues du 9 juillet 2025,

### **Arrête :**

Article unique.- Le chemin de mobilité douce le long du Bied est désigné sous le nom de Voie verte des Moulins.

Le Locle, le 24 septembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,

M. Rosselet

Le secrétaire,

C. Tissot